

SUJET :
CONSTITUTION COUTUMIERE ET
COUTUME CONSTITUTIONNELLE

De forme écrite ou non écrite, la constitution est la loi suprême de l'Etat. Si au sens formel la constitution s'apparente plus à la constitution écrite, au sens matériel, il s'agit plus de la constitution coutumière.

Quant à la coutume constitutionnelle, elle se présente dans des caractères similaires avec la constitution coutumière dans sa forme non écrite mais elle s'en distingue quant aux effets.

En effet, la constitution coutumière et la coutume constitutionnelle sont une source informelle mais d'effets juridiques différents.

I/- SOURCE INFORMELLE

La constitution coutumière procède d'une source informelle ou naît ex-nihilo. Quant à la coutume constitutionnelle, elle naît en grande partie de la pratique de la constitution et notamment de la constitution écrite.

A- La constitution coutumière

Ce matériau constitutionnel procède des images et faits, lesquels n'ont jamais été codifiés dans un document écrit.

En effet, la coutume coutumière naît à la suite d'une répétition sans discontinuité des faits qui recueillent un large consensus populaire.

Il en va autrement pour la coutume constitutionnelle.

 **Fomesoutra.com**
ça soutra !

B- La coutume constitutionnelle

C'est l'ensemble des usages et pratiques des gouvernements qui viennent éclairer et compléter en ce que celle-ci présente des lacunes en raison de sa brièveté ou de la complexité des dispositions.

Elle naît donc en marge de la constitution.

Malgré leur source informelle, la coutume constitutionnelle et coutume constitutionnelle ont des effets juridiques différents.

II/- LES EFFETS

La constitution coutumière a une force juridique probante. Or, elle est très controversée en ce qui concerne la coutume constitutionnelle.

A- Une force juridique probante de la constitution coutumière

La constitution coutumière a la même force obligatoire et la même réputation de loi suprême que la constitution écrite.

Toutefois, en raison de son caractère ésotérique parce que non écrite, elle a l'inconvénient majeur d'être inaccessible à la majorité des citoyens.

Concernant la coutume constitutionnelle, sa valeur juridique est incertaine.

B- Une valeur juridique controversée



Certains auteurs contestent la valeur de la coutume constitutionnelle. En revanche, pour d'autres, sa valeur juridique est incertaine.

Distinct de la constitution coutumière, coutume constitutionnelle n'a aucun effet juridique contraignant. Elle ne peut ni modifier ni abroger une disposition constitutionnelle écrite même si celle-ci tombait en désuétude. Or d'autres auteurs rangent la coutume constitutionnelle parmi les sources du droit positif. La coutume constitutionnelle résulte plus de l'esprit que de la lettre de la constitution. Elle a une triple fonction : supplétive, interprétative et abrogative.